

AG Migration  
Miteinander Teilen  
Neustrasse 105  
47000 Eupen

Lettre ouverte à Madame De Block, secrétaire d'État

Chère Madame De Block !

« La crise de l'asile est momentanément résolue » (Source : *Grenz-Echo* du 6 juin 2012) ?

Non, nous sommes en plein dedans !!

Nous sommes des membres de différentes institutions sociales tels les CPAS de Bullange et de St-Vith, la section psychiatrique de la clinique de St-Vith, l' AIS Wohnraum für Alle, Oikos et Miteinander Teilen, et nous voudrions vous adresser une lettre ouverte. Cette missive est également soutenue par d'autres organisations.

Nous vous faisons parvenir un écho de la politique d'asile telle qu'elle est vécue sur le terrain, qui démontre que la crise de l'asile n'est malheureusement pas réglée.

Nous voudrions attirer votre attention sur des failles qui se trouvent dans le système et dont nous ne pouvons porter la responsabilité.

Cette responsabilité est la vôtre !

Nous saluons votre initiative qui préconise un traitement plus rapide des procédures et des prises de décision concernant les demandes d'asile.

Il va de soi que nous approuvons la solution du retour volontaire des personnes concernées et, sur le terrain, nous agissons dans ce sens.

Mais il existe un grand nombre de demandeurs d'asile dont la procédure s'est prolongée pendant des années ; ces personnes et leurs familles, qui entre-temps se sont bien intégrées, sont soudainement expulsées.

Cela est pour nous incompréhensible et inacceptable. Pour de tels cas, il faut trouver des solutions pragmatiques sur place au lieu de forcer leur expulsion à tout prix et en dépit du bon sens !

Nous, professionnels de terrain, observons de plus en plus souvent que des demandeurs lourdement traumatisés (surtout les jeunes violées ayant perdu leur familles et proches, les hommes qui gardent des séquelles corporelles dues aux tortures...) n'obtiennent pas de réponse positive à leur procédure de demande d'asile et qu'il leur est très souvent impossible d'obtenir une régularisation pour raisons médicales.

Un médecin spécialisé d'un institut psychiatrique nous écrit : « (...) *depuis plus de 6 ans, nous avons accompagné un Nord-Africain lors de différents hospitalisations temporaires et ambulantes. Dans son pays d'origine, il était un opposant politique et a été enfermé dans une prison mal famée – des mutilations témoignent des tortures qu'il y a subi. Sa demande d'asile a été rejetée à cause de réponses contradictoires dans une interview. Ces contradictions concernaient des détails tels que savoir si un policier portait des lunettes ou un béret !*

*Au fil des années, le patient a développé des troubles paranoïdes avec délire de persécution. Pendant 6 ans, son dossier a été négligé, et dans sa détresse il a finalement demandé l'euthanasie.*

*Enfin, nous nous sommes adressé au roi Albert II et son ombudsman. Le Roi a transféré le dossier à l'Office des étrangers, l'ombudsman n'a jamais donné de réponse. Récemment, la régularisation pour raison médicale a été refusée parce que, soi-disant, il existe deux cliniques dans son ex-patrie. Or, des recherches ont démontré qu'une de ces cliniques n'existe plus et que l'autre n'est pas fonctionnelle.*

*Ce cas n'est pas isolé, hélas ! Apparemment, la démesure des souffrances psychiques de ces traumatisés n'est pas prise en considération lors du traitement juridique des demandes. Cet état des choses est en flagrante opposition avec notre devoir thérapeutique. Dans beaucoup de cas, notre action doit se réduire à l'administration de la misère et nous sommes forcés d'arrêter notre intervention dans ce procès du désespoir.*

*Aussi, il nous est très difficilement supportable de voir que le progrès que nous avons fait pas par pas est détruit du jour au lendemain par des décisions légales ! »*

Madame de Block, la crise de l'asile n'est pas résolue ! Nous sommes en plein dedans !!

Un CPAS nous écrit : « L'article n° 1 de la Constitution concernant le CPAS précise : "Toute personne a droit à l'aide sociale. Ceci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (...)"

*Selon la loi, un sans-papiers n'a plus droit qu'à une aide médicale urgente – il n'a plus droit ni à une aide financière, ni à une aide matérielle. Le devoir d'un CPAS et de notre société n'est pas d'accompagner pendant des années un sans-papiers dans l'illégalité. Pourtant, un sans-papiers dont la procédure n'est pas terminée doit au moins avoir la possibilité d'attendre la décision légale. Ceci implique qu'il doit pouvoir séjourner quelque part en Belgique dans des conditions humaines, c'est-à-dire en disposant d'un logement et de nourriture.*

*Une famille vit pendant plusieurs années avec ses enfants dans l'illégalité, jusqu'à ce qu'enfin son séjour soit légalisé.*

*Des problèmes en tout genre surgissaient : un enfant voulait poursuivre des études supérieures, mais ne reçut pas l'autorisation parce que les papiers de droit de séjour lui manquaient ; un autre enfant fréquentait l'école, mais ne put participer au voyage scolaire ni acheter ses livres, car ces charges matérielles devenaient insupportables par manque de rentrées financières.*

*Voir comment des jeunes ayant un projet de vie ne peuvent le réaliser et doivent passer leur vie dans l'oisiveté représente un poids énorme pour nous. »*

Madame de Block, la crise de l'asile n'est pas résolue ! Nous sommes en plein dedans !!

Le service social d'un autre CPAS fait part de ses expériences vécues avec des demandeurs d'asile refusés : « (...) les personnes concernées se sentent abandonnées lorsqu'on leur fait part du refus de leur demande d'asile ou de régularisation médicale. Comment peuvent-ils comprendre que l'Office des étrangers travaille selon un schéma général et sur base d'une liste de pays soi-disant "sûrs" ?

*Ils ne comprennent pas que leur situation personnelle et leur vécu passé dans la souffrance soient à peine pris en considération.*

*Ces décisions sont souvent ressenties comme arbitraires car la décision ne leur semble pas logique. Nous aussi, nous sommes consternés de sans cesse faire part de refus et de devoir expliquer ceux-ci par des arguments que nous ne comprenons pas nous-mêmes ! (...) »*

Madame de Block, la crise de l'asile n'est pas résolue ! Nous sommes en plein dedans !!

À l'avenir, il n'y aura donc plus d'interminables procédures. Mais il y a encore un grand nombre de demandeurs concernés qui vivent depuis de nombreuses années dans notre pays et qui apprennent maintenant le rejet de leur demande.

À nos yeux, il est indispensable que dans les procédures futures, les différents traumatismes soient analysés par une expertise médicale compétente et soient pris en considération.

Pour rencontrer les cas sociaux les plus sensibles, nous exigeons une reconnaissance des certificats de bonne vie et mœurs émis par la présidence des CPAS, ou du collège communal, afin d'empêcher des expulsions **insensées** de demandeurs d'asile et de leur familles **bien intégrées**.

Il est important de tenir compte de la compétence des services sociaux SUR PLACE, afin de conserver, malgré toutes les difficultés, le droit humain à l'asile, là où il est justifié.

Il est inadmissible que le personnel professionnel des ressorts sociaux et médicaux, face à la mise en danger existentielle des personnes concernées, se retrouve à bout de forces et soit poussé à remettre en question le sens de son travail, avec des conséquences telles que le retrait, des troubles du sommeil, l'épuisement et la résignation.

Madame la Secrétaire d'État, nous vous invitons volontiers à un échange à ce sujet et vous prions d'agréer, Madame De Block, nos salutations distinguées.

Dirk Riemann (pour Miteinander Teilen - Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble en Communauté Germanophone)

Maggie Colman (pour Oikos, service d'accompagnement et d'intégration en Communauté Germanophone)

Dr.med. Ruth Romberg (responsable de la clinique psychiatrique de St-Vith)

Dr.med. Markus Baschton (responsable de la clinique de jour, St-Vith)

Sarah Michels (assistante sociale de la clinique psychiatrique, St-Vith)

Melanie Maus (assistante sociale du CPAS de St-Vith)

Veronika Mausen (assistante sociale de la clinique psychiatr. de St-Vith)

Aurélie Henry (assistante sociale de la clinique psychiatrique de St-Vith)

Leo Freichels (pour l' AIS Wohnraum für Alle)

Edith Simons (assistante sociale du CPAS de Bullange)

Gisela Wahle (pour le RESI - Conseil de la Communauté Germanophone pour la Coopération au développement, l'Intégration et la Solidarité)

Jean Pohlen (doyen de St-Vith)

Helmut Schmitz (doyen d'Eupen)

Paul Bongartz (au nom du Conseil à l'aide sociale, St-Vith)

Christine Baumann (échevine des Affaires sociales, St-Vith)

En annexe : Les textes complets dont cette lettre contient des extraits ainsi que d'autres exemples de cas, rédigés par d'autres services et institutions.

Une copie de cette lettre sera envoyée au(x) :

Gouvernement de la Communauté Germanophone (CG)

Fractions au parlement de la CG

Conseils communaux en CG

Conseils à l'aide sociale en CG

CIRE

MRAX

Kruispunt Migratie

Medimmigrant

Parlementaires de la CG au sénat et à la chambre

Fractions sénat et chambre

Presse

...